



ALARMES INCENDIE NON FONDÉES

Prévention



Pour toutes questions ou informations supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Laval au 450 662-4450.

Production : Ville de Laval — COM-10-19 — Photos: Depositphotos.com



QU'EST-CE QU'UNE ALARME INCENDIE NON FONDÉE ?

Trop d'alarmes incendie non fondées à Laval

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance qui cause le déplacement inutile des pompiers.

- Trop d'alarmes incendie sont non fondées au Québec. (Statistiques Québec)
- Plus de 9 alarmes incendie sur 10 reçues aux centres de télésurveillance sont non fondées.
- 20 % de ces alarmes sont dûes à une installation déficiente ou à un mauvais entretien.
- 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, chauffage, grille-pain, etc.).
- En 2018, sur le territoire lavallois, 38 % des appels reçus étaient des alarmes non fondées ou appels annulés.

SYSTÈMES D'ALARME COMMENT LES UTILISER POUR ÉVITER UNE ALARME INCENDIE NON FONDÉE

Un système d'alarme installé à l'intérieur peut être programmé pour minimiser les alarmes non fondées :

1. Configurez votre dispositif de manière à ce qu'un délai d'amorce de 30 secondes soit prévu avant que le système ne communique avec le centre de télésurveillance.
2. Une fois amorcé, vous disposez de 60 secondes supplémentaires pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.

Cela signifie que vous avez 30 secondes pour appuyer sur n'importe quelle touche de votre clavier (amorce) et 60 secondes supplémentaires pour entrer votre code si vous êtes certain que l'alarme est non fondée.

CONSEILS POUR ÉVITER UNE ALARME INCENDIE NON FONDÉES

- Faire installer, si possible, les avertisseurs de fumée loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau.
- Choisir des avertisseurs de fumée photoélectriques : ceux-ci sont plus performant, car ils sont moins sensibles à la fumée et à la vapeur.
- L'activation du délai sur les avertisseurs de fumée reliés à une centrale de télésurveillance concerne seulement les maison unifamiliale (7 logements et moins).
 - Il est interdit de les faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée ou dans les résidences de personnes âgées.
- Faire remplacer les avertisseurs de fumée à tous les 10 ans.
- Nettoyer fréquemment l'extérieur des avertisseurs de fumée pour retirer la poussière.

